



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2025. L'avis de motion requis par la loi a également été donné à cette occasion.

Ce projet de règlement a pour objet l'adoption d'un règlement encadrant l'opération et l'utilisation des systèmes d'alarme intrusion.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 juillet 2025 à 19 h, à la mairie située au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 12 juin 2025.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière